

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: DUSTBUSTER OILBASE

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... DUSTBUSTER OILBASE
UTILISATION DU PRODUIT..... TRAITEMENT LAVETTE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DE LA PEAU. LE CONTACT RÉPÉTÉ OU PROLONGÉ PEUT CAUSER LE DÉGRAISSAGE OU L'ASSÈCHEMENT DE LA PEAU, CE QUI ENTRAÎNERA UNE IRRITATION CUTANÉE ET UNE DERMATITE.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT PROVOQUER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX. PEUT CAUSER UN LÉGER MALAISE
INHALATION..... LA SUREXPOSITION PAR INHALATION PEUT CAUSER UNE DÉPRESSION DE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, LAQUELLE EST CARACTÉRISÉE PAR UNE SOMNOLENCE, UN ÉTOURDISSEMENT, UNE CONFUSION, UNE PERTE DE COORDINATION, UNE INCONSCIENCE ET, L'EXPOSITION À DES CONCENTRATIONS TRÈS ÉLEVÉES, LA MORT.
INGESTION PEU TOXIQUE. DE PETITES QUANTITÉS DU LIQUIDE ASPIRÉES DANS LE SYSTÈME RESPIRATOIRE DURANT L'INGESTION OU À LA SUITE VOMISSEMENTS PEUVENT CAUSER DE LÉSIONS PULMONAIRES BÉNIGNES OU GRAVES ET POSSIBLEMENT ENTRAÎNER LA MORT.
EFFETS/SYMPÔMES D'EXPOSITION AIGÛE..... VOIR CI-DESSUS.
EFFETS/SYMPÔMES D'EXPOSITION CHRONIQUE.. VOIR CI-DESSUS.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... N.D.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

Table with 6 columns: INGRÉDIENTS DANGEREUX, C.A.S. #, %, TLV, DL50, CL50. Row 1: MELANGE D'HUILE DE BASE RIGOREUSEMENT HYDROTRAITÉE ET HYDROCRAQUÉE (PETROLE), N.D., 80 - 100, VOIR SECTION 11, VOIR SECTION 11, VOIR SECTION 11

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU LAVER AVEC BEAUCOUP D'EAU ET DU SAVON, SI POSSIBLE, PENDANT 15 MINUTES. RETIRER LES CHAUSSURES ET LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. LAVER LES VÊTEMENTS ET DÉCONTAMINER LES CHAUSSURES AVANT DE LES REPORTER.
CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER LES YEUX SOUS L'EAU COURANTE PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. TENIR LES PAUPIÈRES ÉCARTÉES POUR ASSURER LE RINÇAGE COMPLET DE TOUTE LA SURFACE DE L'OEIL ET DES PAUPIÈRES AVEC DE L'EAU. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. SI LE MÉDECIN N'EST PAS DISPONIBLE, RINCER PENDANT 15 MINUTES DE PLUS ET AMENER LA VICTIME DANS UNE INSTALLATION OÙ ELLE OBTIENDRA DES SOINS MÉDICAUX.
INHALATION..... TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.
INGESTION NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS

NOTES AU MÉDECIN MÉDICAUX.
 LE TRAITEMENT EST BASÉ SUR LE BON JUGEMENT DU MÉDECIN ET SUR LES RÉACTIONS INDIVIDUELLES DU PATIENT.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|--|
| RISQUES D'INFLAMMABILITÉ | INFLAMMABLE |
| AGENTS D'EXTINCTION | UTILISER DES POUDRES CHIMIQUES, SÈCHES, DU CO2, UNE MOUSSE D'ALCOOL OU DE L'EAU PULVÉRISÉE. |
| POINT D'ÉCLAIR..... | 124°C |
| LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME)..... | N.D |
| LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME)..... | N.D |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION..... | N.D. |
| MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE | LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. |
| RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION | N.D. |
| PUISANCE EXPLOSIVE..... | N.D. |
| SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE..... | N.D. |
| SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES | N.D. |
| PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX..... | OXYDE DE CARBONE. ANHYDRIDE CARBONIQUE |

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

| | |
|--|---|
| MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL..... | PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PORTECTION APPROPRIÉ. DÉVERSEMENT SUR LE SOL: ÉLIMINER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION. ÉLOIGNER LES CURIEUX. SI C'EST SANS DANGER, EMPÊCHER LE PRODUIT DE CONTINUER À SE RÉPANDRE. EMPÊCHER LE LIQUIDE D'ATTEINDRE LES ÉGOUTS, LES COURS D'EAU OU LES DÉPRESSIONS. CONTENIR LE LIQUIDE DÉVERSÉ AVEC DU SABLE OU DE LA TERRE. NE PAS EMPLOYER DE PRODUIT COMBUSTIBLE COMME LA SCIURE DE BOIS. RÉCUPÉRER PAR POMPAGE (EMPLOYER UNE POMPE MANUELLE OU À MOTEUR ANTIDÉFLAGRANT), OU À L'AIDE D'UN ABSORBANT APPROPRIÉ. UNE MOUSSE SPÉCIALISÉE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR RÉDUIRE LES VAPEURS. DÉVERSEMENT DANS L'EAU: ÉLIMINER LES SOURCES D'INFLAMMATION. AVERTIR LESHABITANTS ET LES NAVIRES DES ZONES ENVIRONNANTES, SITUÉES SOUS LE VENT, DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, ET LEUR DEMANDER DE RESTER À DISTANCE. SI LE POINT D'ÉCLAIR DÉPASSE LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 10 °C OU PLUS, DÉPLOYER DES ESTACADES DE CONFINEMENT ET RETIRER LE PRODUIT DE LA SURFACE PAR ÉCRÉMAGE OU AU MOYEN D'ABSORBANTS APPROPRIÉS QUAND LA SITUATION LE PERMET. SI LE POINT D'ÉCLAIR NE DÉPASSE PAS LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 10 °C OU SI IL EST INFÉRIEUR, DÉPLOYER LES ESTACADES POUR FORMER UNE BARRIÈRE QUI PROTÈGE LES RIVES ET LAISSER LA MATIÈRE S'ÉVAPORER. OBTENIR LES CONSEILS D'UN SPÉCIALISTE AVANT D'UTILISER DES DISPERSANTS. |
|--|---|

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

| | |
|--|--|
| PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT..... | POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. MANIPULER ET OUVRIR LES CONTENANTS AVEC PRUDENCE. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. NE PAS INGÉRER. ÉVITER L'INHALATION DU PRODUIT CHIMIQUE. NE PAS MANIPULER NI ENTREPOSER À PROXIMITÉ D'UNE FLAMME NUE, DE LA CHALEUR OU DES AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION. METTRE À LA TERRE L'ÉQUIPEMENT FIXE AINSI QUE LES CONTENANTS QUI SERVENT AU TRANSVASEMENT ET LE MATÉRIEL DE FAÇON À PRÉVENIR L'ACCUMULATION D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE. NE PAS PRESSURISER, DÉCOUPER, CHAUFFER NI SOUDER LES CONTENANTS. LES CONTENANTS VIDES PEUVENT RENFERMER DES RÉSIDUS DE |
|--|--|

PRODUIT DANGEREUX. GARDER LES CONTENANTS FERMÉS LORSQU'ILS NE SONT PAS UTILISÉS. PROTÉGER CONTRE LES DOMMAGES MATÉRIELS. UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE APPROPRIÉ. TEMPÉRATURES DE MANIPULATION: AMBIANTE.

D'ENTREPOSAGE ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC, BIEN VENTILÉ, À L'ÉCART DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'INFLAMMATION. TENIR À L'ÉCART DES MATIÈRES INCOMPATIBLES. ENTREPOSER CONFORMÉMENT AUX BONNES HABITUDES INDUSTRIELLES. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE UTILISER DES ENCEINTES FERMÉES, DES SYSTÈMES DE VENTILATION PAR ASPIRATION À LA SOURCE, OU D'AUTRES SYSTÈMES DE CONTRÔLE TECHNIQUES POUR GARDER LA QUANTITÉ DE PARTICULES AÉROPORTÉES EN-DESSOUS DU NIVEAU RECOMMANDÉ. UTILISER UN ÉQUIPEMENT CONTRE LES EXPLOSIONS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE:
PROTECTION DE LA PEAU GANTS DE CAOUTCHOUC NATUREL GANTS DE BUTYL DE CAOUTCHOUC. NÉOPRÈNE. VITON ÉVITER TOUT CONTACT CUTANÉ EN PORTANT DES CHAUSSURES, DES GANTS ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ADÉQUATS, SÉLECTIONNÉS CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET AUX RISQUES D'EXPOSITION. LE CHOIX DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE LA DURABILITÉ ET DE LA RÉSISTANCE À LA PERMÉABILITÉ DES MATÉRIAUX.

PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES; DE PLUS, PORTER UN ÉLÉMENT FACIAL S'IL Y A RISQUE D'ÉCLABOUSSURES.

PROTECTION RESPIRATOIRE UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH EST RECOMMANDE QUAND LA CONCENTRATION DES PARTICULES DANS L'AIR DÉPASSE LES LIMITES D'EXPOSITION. UTILISER UN RESPIRATEUR A CARTOUCHE FILTRANTE PROTÉGEANT CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH OU UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH. EN CAS DE CONCENTRATIONS ÉLEVÉES DANS L'AIR, UTILISER UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH, SOIT AUTONOME OU A CANALISATION D'AIR FONCTIONNANT EN PRESSION POSITIVE INTERMITTENTE.

MESURES D'HYGIENE FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE LIQUIDE

APPARENCE & ODEUR CLAIRE – PAS SCENTS

LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE N.D.

DENSITÉ 0.8475 KG/L

TENSION DE VAPEUR (MMHG) N.D.

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) N.D.

TAUX D'ÉVAPORATION N.D.

POINT D'ÉBULLITION N.D.

POINT DE CONGÉLATION N.D.

PH N.D.

SOLUBILITÉ (% DE W/W) INSOLUBLE

COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ LE PRODUIT EST STABLES SOUS DES CONDITIONS NORMALES D'OPERATION.

CONDITIONS À ÉVITER ÉVITER LA CHALEUR EXCESSIVE, LES FLAMMES NUES ET TOUTES LES AUTRE SOURCES D'INFLAMMATION.

| | |
|---|----------------------------------|
| INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)..... | ÉVITER LES COMBURANTS PUISSANTS. |
| PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION..... | AUCUN |
| POLYMÉRISATION DANGEREUSE | NE SE PRODUIRA PAS. |

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

| | |
|---|--|
| LIMITES D'EXPOSITION | ACGIH : TLV-TWA (8 H) 5 MG/M3 (BROUILLARD D'HUILE); STEL : 10 MG/M3 (BROUILLARD D'HUILE) . CONSULTER LES AUTORITES LOCALES, DES ETATS, PROVINCIALES OU TERRITORIALES POUR CONNAITRE LES LIMITES D'EXPOSITION CONSIDEREES ACCEPTABLE D'APRES DES DONNEES SUR LA TOXICITE DES COMPOSANTS. |
| DL50..... | TOXICITE ORALE D'ADMINISTRATION AIGUE (DL50) : >5 000 MG/KG (RAT). TOXICITE CUTANEE AIGUE (DL50) : >2 000 MG/KG (LAPIN) . |
| CL50..... | N.D. |
| POUVOIR IRRITANT | VOIR SECTION 3. |
| SENSIBILISATION AU PRODUIT..... | N.D. |
| CANCÉROGÉNÉCITÉ | CE PRODUIT N'EST PAS CENSE DE CONTENIR DE PRODUITS CHIMIQUES EN QUANTITIES A DECLARER, QUI SONT TROUVES SUR LA LISTE DES CANCEROGENES DE NTP. CE PRODUIT N'EST PAS CENSE CONTENIR DE PRODUITS CHIMIQUES EN QUANTITIES A DECLARER QUI SONT REPERTORIEES COMME CANCEROGENES A1, A2 OU A3 PAR L'ACGIH. CE PRODUIT N'EST PAS CENSE DE CONTENIR DE PRODUITS CHIMIQUES EN QUANTITIES A DECLARER, QUI SONT TROVES SUR LA LISTE DES CANCEROGENES D'OSHA. LE PRODUIT NE CONTIENT PAS DES QUANTITES A DECLARER DE PRODUITS CHIMIQUES QUI SONT INSCRITS DANS LES GROUPES 1, 2A OU 2B DES PRODUITS CANCEROGENES DU CIRC. |
| EFFETS SUR LA REPRODUCTION..... | ON S'ATTEND A CE QUE LE PRODUIT NE SOIT PAS UN HAZARD POUR LA REPRODUCTION, SELON LES DONNEES DISPONIBLES DE BASE ET LES HAZARDS CONNUS POUR LES COMPOSANTS |
| TÉRATOGENÉCITÉ..... | N.D. |
| MUTAGÉNÉCITÉ | SELON LES RESULTATS DE TESTS COURANTS SUR LES HUILES DE BASE ET LES RESULTATS SUR DES PRODUITS SEMBLABLES, LES HUILES DE BASE RIGOREUSEMENT HYDROTRAITÉES DONNENT DES RESULTATS NEGATIFS EN CE QUI A TRAIT AUX ESSAIS SUIVANTS : (A) SALMONELLA TYPHIMURIUM TA98 A L'AIDE DE L'ESSAI D'AMES MODIFIÉ POUR LES PRODUITS DE PETROLE; (B) SALMONELLA-ESCHERICHIA COLI/MAMMIFERE-REVERSION VRAIE DU MICROSOME (TEST D'AMES) AVEC UN ESSAI CONFIRMATIF; (C) ABERRATIONS CHROMOSOMIQUES STRUCTURELLES DANS LES CELLULES DES OVAIRES DES HAMSTERS CHINOIS (CHO). |
| PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES | N.D. |
| TOXICITÉ CHRONIQUE..... | N.D. |

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|------------------------|------|
| INFORMATION ÉCOLOGIQUE | N.D. |
|------------------------|------|

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

| | |
|--------------------------------|--|
| L'ÉLIMINATION DU PRODUIT | ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES. |
|--------------------------------|--|

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

| | |
|--|-----------|
| DÉSIGNATION OFFICIELLE | NON RÉGLÉ |
| CLASSIFICATION DE TMG..... | N.D. |
| NUMERO D'INDENTIFICATION DU PRODUIT..... | N.D. |
| GROUPE D'EMBALLAGE..... | N.D. |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|-----------------------------|---|
| CLASSIFICATION SIMDUT | CE N'EST PAS UN PRODUIT CONTRÔLE. |
| CONFORMITÉ DE CPR..... | CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR. |

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

PRÉPARÉ PAR: AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES, TÉLÉPHONE - (613) -
744-8896

DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE

S.O. = SANS OBJET